



Direction de la Communication

Lamentin, le 17 septembre 2024

COMMUNIQUÉ

Conformément à l'arrêté municipal en date du 29 août 2024, le Maire de la ville de Lamentin Jocelyn SAPOTILLE, informe la population qu'à compter du **1^{er} octobre 2024**, les **horaires d'ouverture des établissements de type commerces d'alimentation générale, épiceries et autres supérettes basés sur le territoire, ont été fixés comme suit :**

- De 6H à 20H -

Renseignements : Police Municipale au 0590 25 47 60.

Laurence FIBLEUIL
Directrice de la Communication